



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/RES/53/169  
15 janvier 1999

---

Cinquante-troisième session  
Point 91 de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le Rapport de la Deuxième Commission (A/53/606/Add.5)]

#### **53/169. Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance**

*L'Assemblée générale,*

*Réaffirmant* les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies en ce qui concerne en particulier le rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir la coopération économique et sociale internationale, notamment la recherche de solutions aux problèmes qui se posent au niveau international dans les domaines économique et social et les domaines connexes,

*Consciente* des problèmes soulevés et des possibilités offertes par la mondialisation et l'interdépendance,

*Constatant avec préoccupation* que l'instabilité des flux de capitaux à court terme et l'accentuation des inégalités de revenus à l'intérieur des pays et entre eux, en particulier, font courir à un grand nombre de pays en développement de graves risques de marginalisation par rapport au processus de mondialisation, y compris dans les secteurs financier et commercial, et aggravent la vulnérabilité des pays en développement qui s'intègrent à l'économie mondiale,

*Ayant à l'esprit* que, dans le cadre du processus de libéralisation des échanges, les marges que retirent des préférences commerciales les pays en développement, en particulier les pays en développement les moins avancés et les petits États insulaires en développement, diminuent et que les pays doivent prendre des mesures, en se conformant, s'il y a lieu, aux règles de l'Organisation mondiale du commerce, pour enrayer cette diminution et la contrebalancer,

*Considérant* que la mondialisation et l'interdépendance ont, par le renforcement des flux commerciaux et de capitaux et les progrès technologiques, ouvert de nouvelles perspectives à la croissance de l'économie mondiale, au développement et à l'amélioration des niveaux de vie partout dans le monde,

*Affirmant* qu'il importe de mettre en chantier un large éventail de réformes en vue de créer un système financier international renforcé,

*Soulignant* qu'il importe de promouvoir l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale pour leur permettre de tirer parti au maximum des possibilités commerciales offertes par la mondialisation et la libéralisation,

*Affirmant* que l'assistance technique est également essentielle pour permettre aux pays en développement de tirer parti du climat commercial international,

*Soulignant* qu'il importe de réduire d'urgence les répercussions négatives de la mondialisation et de l'interdépendance de façon à réaliser les objectifs synergiques de l'élimination de la pauvreté et du développement,

*Rappelant* que l'Organisation des Nations Unies est particulièrement bien placée, en tant qu'instance universelle, pour réaliser une coopération internationale permettant de relever les défis du développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance,

*Soulignant* que le système des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer pour ce qui est de favoriser la cohérence, la complémentarité et la coordination des questions économiques et de développement qui se posent au niveau mondial,

*Considérant* qu'il importe que tous les pays élaborent au niveau national des mesures permettant de faire face aux défis de la mondialisation, en particulier en s'employant à mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et sociales rationnelles, constatant qu'il importe que la communauté internationale appuie les efforts déployés, en particulier par les pays les moins avancés, pour améliorer leurs capacités institutionnelles et administratives, et considérant également que tous les pays doivent appliquer des politiques propices à la croissance économique et à la promotion d'un climat économique mondial favorable,

*Rappelant* les décisions de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Midrand (Afrique du Sud)<sup>1</sup>, qui fournissent un cadre important pour promouvoir le partenariat au service de la croissance et du développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance,

*Notant* la réunion spéciale de haut niveau entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods, qui s'est tenue le 18 avril 1998, ainsi que le communiqué ministériel adopté par le Conseil

---

<sup>1</sup> *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, neuvième session, Midrand (République sud-africaine), 27 avril-11 mai 1996, Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.II.D.4), première partie, sect. A.

économique et social lors du débat de haut niveau qu'il a consacré, à sa session de fond de 1998, à l'ouverture des marchés<sup>2</sup>,

*Rappelant* le vœu, largement partagé à l'occasion du dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale, qui s'est tenu les 17 et 18 septembre 1998 dans le cadre de la relance de la concertation sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat, de voir se poursuivre les discussions en vue d'élaborer des moyens cohérents et efficaces d'exploiter les possibilités offertes par la mondialisation et l'interdépendance et d'en relever les défis,

*Prenant acte* du rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique<sup>3</sup>, dans lequel il a analysé notamment ce qui empêche l'économie des pays africains de participer pleinement à la mondialisation,

1. *Réaffirme* que l'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer s'agissant de promouvoir la coopération internationale pour le développement et de donner des directives sur les questions liées au développement mondial, en particulier dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance;

2. *Souligne de nouveau* qu'il importe de tenir compte des besoins des pays en développement, en particulier des besoins spéciaux des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, dans le contexte de la mondialisation, et engage la communauté internationale, notamment l'Organisation mondiale du commerce, à continuer d'accorder aux pays en développement, y compris aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, des conditions plus préférentielles;

3. *Salue* les efforts déployés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Centre du commerce international pour aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à remédier à leurs problèmes particuliers dans le cadre de la mondialisation de l'économie, en particulier par le biais d'une assistance technologique dans les domaines du commerce, de l'élaboration des politiques, de l'amélioration de l'efficacité commerciale, ainsi que des politiques liées aux services et du commerce des services, en particulier du commerce électronique;

4. *Souligne* qu'il importe de reconnaître et de s'employer à régler les problèmes économiques particuliers des pays en transition en vue de les aider à recueillir les bienfaits de la mondialisation de façon qu'ils puissent s'intégrer pleinement à l'économie mondiale;

5. *Souligne également* qu'il importe que tous les pays en développement continuent de recueillir tous les bienfaits de la mondialisation et qu'ils soient moins vulnérables aux répercussions négatives de la mondialisation et de l'interdépendance;

---

<sup>2</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément n° 3 (A/53/3)*, chap. IV, par. 5.

<sup>3</sup> A/52/871-S/1998/318; voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, cinquante-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1998*, document S/1998/318.

6. *Considère* que des efforts concertés devraient être déployés, par une coopération accrue et une coordination renforcée entre toutes les instances et institutions compétentes, pour réduire le plus possible les répercussions négatives et maximiser les avantages de la mondialisation et de l'interdépendance pour les pays en développement;

7. *Souligne* qu'il importe, au niveau national, de poursuivre l'application de politiques macroéconomiques rationnelles et de mettre en place les cadres institutionnels et réglementaires et de valoriser les ressources humaines appropriées;

8. *Souligne avec insistance* l'importance d'un climat propice à l'investissement, en particulier l'investissement étranger direct, de l'ouverture des marchés, de la bonne gouvernance, de l'augmentation du volume et de l'efficacité de l'aide publique au développement, du règlement de la question de l'endettement insoutenable, en particulier par des mesures de conversion de la dette, de la souplesse dans la gestion de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'appui à la coopération et à l'intégration régionales, qui sont les questions à traiter en priorité pour réaliser un développement durable dans tous les pays d'Afrique et encourager la participation de tous ces pays à l'économie mondiale, comme l'a recommandé le Secrétaire général dans son rapport<sup>3</sup>;

9. *Souligne* qu'il importe de poursuivre le dialogue constructif que les pays développés et les pays en développement ont engagé dans les instances appropriées sur les questions touchant le renforcement et la réforme du système financier international;

10. *Considère* qu'il importe de chercher d'urgence ensemble, au niveau international, les moyens de réduire les répercussions négatives de la mondialisation et de l'interdépendance, compte tenu de la vulnérabilité, des préoccupations et des besoins particuliers des pays en développement;

11. *Invite* le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods à examiner également, dans leur réunion spéciale de haut niveau, en 1999, les moyens d'optimiser les avantages et de réduire le plus possible les répercussions négatives de la mondialisation et de l'interdépendance, en particulier sur les pays en développement;

12. *Prie* le Secrétaire général d'établir, en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et en consultation avec les organisations compétentes, en particulier l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les commissions régionales, un rapport analytique à présenter à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session, dans lequel il examinera les questions interdépendantes en vue de faire mieux comprendre la mondialisation et fera des recommandations, notamment, sur les points suivants :

a) Le rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance;

b) La promotion de la cohérence, de la complémentarité et de la coordination des questions économiques et de développement qui se posent au niveau mondial, en vue d'optimiser les avantages et de réduire les répercussions négatives de la mondialisation et de l'interdépendance;

13. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-quatrième session une question intitulée «Mondialisation et interdépendance».

*91<sup>e</sup> séance plénière  
15 décembre 1998*